

Rôle de l'OORGC et de l'OOSC pour les communautés condominiales de l'Ontario



Office ontarien de réglementation
de la gestion des condominiums



Condominium
Authority of
Ontario

**Établit la réglementation
et octroie des permis aux
gestionnaires de condominiums
et aux entreprises de gestion.**



Met en application un code de
déontologie et promeut des normes de
compétence rigoureuses.



Traite les plaintes à l'encontre
des gestionnaires de condominiums et
des entreprises de gestion.



Tient un registre public des gestionnaires
de condominiums et des entreprises de gestion,
y compris les conditions et les mesures
disciplinaires prises.

**Met à la disposition des
communautés condominiales des
informations sur tous les aspects
de la vie en copropriété.**



Fournit une formation obligatoire aux
membres de conseils d'administration des
associations condominiales.



Offre un règlement en ligne rapide, fiable et
abordable des différends pour les communautés
condominiales par le biais du Tribunal de
l'autorité du secteur des condominiums



Tient un registre public
interrogeable contenant
des informations fournies par les
associations condominiales.

L'OORGC est l'organisme de réglementation chargé d'établir des normes et de mettre en application l'octroi de permis obligatoires aux gestionnaires de condominiums et aux entreprises de gestion de condominiums. Le respect de ces normes contribue à renforcer l'intégrité du secteur, à élever la profession et à donner confiance aux propriétaires de condominiums quant à ceux qui gèrent leur important investissement.

Rendez-vous au cmrao.ca pour en savoir plus.